

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :

**9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER**☎ **05.56.73.29.26****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS****SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} AOUT 2019
D01082019/104**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Laurent PEYRONDET, Véronique CHAMBAUD, Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL, Jacques BIDLUN, Alain BOUCHON, Marie LASSERRE, Pascal ABIVEN, David LAFOSSE, Michel BAUER, Hervé CAZENAVE, Sylvie LAVERGNE, Bernard BESSAC, Gilles CHAVEROUX, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Tony TRIJOLET, Alfred AUGEREAU,

ETAIENT REPRESENTES : Jean Bernard DUFOURD (pouvoir à Jean-Marc SIGNORET)
Jean Luc PIQUEMAL, (pouvoir à Franck LAPORTE)
Pierre JACOB (pouvoir à Patrick MEIFFREN)
Isabelle LAPALU (pouvoir à Véronique CHAMBAUD)
Marie-Hélène GIRAL pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET)
Evelyne MOULIN (pouvoir à Xavier PINTAT)
Anne WISNIEWSKI, (pouvoir à Pierre BOURNEL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles COUTREAU, Dominique FÉVRIER, Barbara FRANCOIS, Pascale MARZAT, Jérémy BOISSON, Jean-Jacques LAOUÉ, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Dominique JOANNON (suppléante),

Membres suppléants remplaçants un membre titulaire

Membres suppléants : Geneviève CHAUSSIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LASSERRE

Objet : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**Rapporteur : Xavier PINTAT, Président****Vote : PREND ACTE**

Le Président déclare avoir pris les décisions suivantes, dans le cadre des articles L2122-22, L5211-2 et L5211 10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 24/06/2019(DEC201928)
Attribution et signature avec le groupement PILLIOT/VHV du marché de services d'assurance – Lot 2 : assurances des responsabilités et risques annexes correspondant à la formule de base sur la base d'un taux de 0,1803 % HT appliqué à la masse salariale, soit une prime annuelle estimée à 3 597,60 € TTC/an
- 24/06/2019(DEC201929)
Attribution et signature avec la société GROUPAMA du marché de services d'assurance – Lot 3 : assurances des véhicules et risques annexes correspondant à la formule de base et la prestation supplémentaire 1 « bris de machine » pour un montant annuel de 6 458,77 € HT soit 7 574,08 € TTC
- 24/06/2019(DEC201930)
Attribution et signature avec le groupement PILLIOT/MALJ du marché de services d'assurance – Lot 4 : Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus correspondant à la formule de base pour un montant annuel de 881,84 HT soit 1 000 € TTC

➤ 24/06/2019(DEC201931)

Attribution et signature avec la société CNP Assurances le marché de services d'assurance – Lot 5 : Assurance des prestations statutaires correspondant à la variante 1 (décès, accidents du travail, maladie professionnelle) et les prestations supplémentaires : longue maladie et maladie ordinaire sur la base d'un taux de cotisation de 3,23 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et 1,80 % pour les agents IRCANTEC

➤ 27/06/2019(DEC201932)

Signature avec la Compagnie SMACL Assurances, de l'avenant n° 8 prolongeant la garantie d'assurances des dommages aux biens et risques annexes, pour une durée de 6 mois, jusqu'au 31 décembre 2019, pour un montant de 1 039,98 € HT.

➤ 22/07/2019(DEC201933)

Signature avec le Département de la Gironde et la commune de Carcans, la convention de partenariat « Objectif Nage » 2019, à titre gratuit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 25/07/2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- PREND acte des décisions prises dans le cadre des articles L2122-22, L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés :

Vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 01 AOUT 2019



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**

Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde